



Conseil Général
Bursinel

BURSINEL, LE 6 OCTOBRE 2023

EXTRAIT

Du Conseil Général de Bursinel ayant délibéré le mardi 6 octobre 2026

Préavis municipal n° 6 « Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions »

Sous la présidence de M. Thomas Bettems

LE CONSEIL GENERAL DE BURSINEL,

- Vu le préavis municipal n°06-2026 concernant l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions,
- Entendu le rapport de la commission Adhoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- Après délibération,

ACCEPTE

A l'unanimité

- **L'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions en fixant une limite à Fr. 50'000.-, par cas.**

Le Président
Thomas Bettems



Le Secrétaire
Samuel Bosilkovski